

# Cet agriculteur a engagé 4 M€ pour mieux élever ses cochons

Mathis Talec a modernisé l'élevage de porcs familial, aidé par une coopérative. Alors que l'Assemblée examine, ce lundi, la loi Duplomb, cet éleveur voit grand mais veille au bien-être animal.

## Éclairage

Loi agricole : une motion de rejet pour mieux faire aboutir le texte

Jean Saint-Marc

Voter une motion de rejet contre un texte que l'on soutient ? La manœuvre « n'est pas la solution la plus intuitive, reconnaît Corentin Le Fur. Mais c'est la plus efficace ». Le député Les Républicains des Côtes-d'Armor votera, ce lundi, une motion de rejet contre la proposition de loi du sénateur LR Laurent Duplomb. Elle vise à alléger les réglementations qui concernent les agriculteurs. Et réintroduit un insecticide de la famille des néonicotinoïdes, un produit très nocif pour les abeilles. Environ 3 500 amendements ont été déposés, surtout par des députés écologistes et insoumis. Le député LR Julien Dive y voit une « obstruction » qu'il entend, ainsi, contourner. Les groupes MoDem et Ensemble pour la République ont indiqué soutenir le principe de cette motion de rejet. Le Rassemblement national la votera « très probablement ».

## Une manifestation à l'appel de la FNSEA

Si une majorité de députés vote la motion, le texte sera rejeté sans examen. Il fera ensuite l'objet d'une commission mixte paritaire (CMP) réunissant sept députés et sept sénateurs, à huis clos. « On a plus de chances d'arriver à un compromis rapide en CMP, estime Corentin Le Fur. Or, le monde agricole ne peut pas se permettre de perdre encore six mois. » La FNSEA et les JA appellent d'ailleurs à une manifestation, ce lundi, devant l'Assemblée.

Cette manœuvre de la motion de rejet est « antidémocratique », s'étrangle la députée LFI d'Ille-et-Vilaine, Mathilde Hignet : « Ils ne veulent surtout pas de débats publics car ils ne veulent pas que l'on dise que ce texte n'améliorera la vie que d'une minorité d'agriculteurs, ceux de l'agro-industrie. Et toute une partie de la droite et beaucoup de macronistes sont très mal à l'aise avec l'idée de voter la réintroduction d'un néonicotinoïde ! »



Dans son élevage de Cléden-Poher (29), Mathis Talec produit 8 500 porcs charcutiers par an, et vise les 10 000. Photo Tanguy Le Jeune



Mathilde Dumazet (AFP) avec la rédaction

● Ses 270 truies sont inséminées dans un bâtiment flambant neuf où 450 000 euros ont été injectés. Un nouvel outil qui permet aux bêtes de sortir de leur cage. Elles passent ensuite leur gestation sur paille avant de rejoindre la « maternité-liberté », bâtie pour un million d'euros. Une maternité qui permet, peu après la mise bas, de libérer la truie de sa cage pour la laisser évoluer auprès de ses petits. À Cléden-Poher (29), près de Carhaix, Mathis Talec a pris la relève de ses parents à l'exploitation familiale. Son credo : l'élevage de porcs.

## À 28 ans, il a le souci de son voisinage

« On a visité dix maternités-liberté, chacune m'a apporté une idée », explique l'éleveur à propos de ce sys-

« J'essaie d'épandre le plus rapidement possible, de vite remuer la terre pour éviter les odeurs. »

tème que la filière, régulièrement accusée de favoriser des exploitations industrielles et de ne pas en faire assez sur le bien-être animal, veut généraliser d'ici à 2050. Les porcelets sont revigorés par un sol chauffé par une pompe à chaleur, une sonde permet à la truie de faire tomber dans l'auge sa nourriture - produite à la ferme ou dans la commune - et d'éviter le gaspillage. Les salles post-sevrage et d'engraissement ont été modernisées, la fosse à lisier couverte et d'immenses panneaux solaires installés. « J'essaie d'épandre le plus rapidement possible, de vite remuer la terre pour éviter les odeurs. Je traite mes cultures la nuit, pour ne pas embêter les voisins », explique Mathis Talec, qui, à 28 ans, travaille avec sa femme. Un élevage « exemplaire », selon David Riou, éleveur et chargé de la responsabilité sociétale au sein de l'interprofession (Inaporc), déplorant la lourdeur des démarches administratives qui ralentit ses propres démarches.

## Produire 10 000 porcs charcutiers par an

Mathis Talec se félicite, pour sa part, de l'assistance de Porélia, sixième coopérative française qui, en plus de lui assurer la vente de ses porcs charcutiers, lui a fourni une aide logistique pour convaincre les banques de lui prêter plus de quatre millions d'euros en six ans et, surtout, les autorités administratives qui demandent des dossiers « complexes ». « Ne manque plus que le tampon du

préfet » pour l'autorisation environnementale, nécessaire puisqu'il dépasse le seuil de « 2 000 places » de porcs charcutiers où se succèdent plusieurs générations de cochons par an, se félicite Morgane Rannou, sa présidente. Elle souligne le « courage » de l'éleveur, quand d'autres sont « plus réticents » à investir face aux « attaques d'associations anti-élevage ».

Le père de Mathis Talec produisait un peu plus de 6 000 porcs charcutiers

« Si on veut produire le même nombre de porcs, il faut bien que les élevages s'agrandissent. »

par an. Aujourd'hui, il atteint 8 500 et vise les 10 000. Au-delà, il fera partie des 4,5 % des exploitations qui produisent le plus parmi les 13 000 existantes.

Pour lui, l'agrandissement est signe d'embauches et de conditions de travail améliorées grâce à la modernisation. Avec deux salariés, il peut se permettre, avec sa femme et ses deux enfants, « trois semaines de vacances par an et un week-end par mois ».

## « Il faut faire confiance aux éleveurs »

En dix ans, la France a perdu 25 % de ses élevages de plus de 300 porcs.

En volume, la production a baissé de 3,9 %, un rythme supérieur à la baisse de consommation (-3 %). D'ici à 2035, un tiers des éleveurs partira à la retraite et toutes les exploitations ne sont pas transmissibles, avec des investissements parfois trop lourds. « Si on veut produire le même nombre de porcs, il faut bien que les élevages s'agrandissent », affirme Anne Richard, directrice de l'interprofession, rappelant que c'est la seule viande pour laquelle la France a un taux d'autoapprovisionnement « encore » proche de 100 %.

« Il faut faire confiance aux éleveurs et leur enlever des contraintes. Les élevages français n'ont rien à voir avec les élevages industriels chinois ou américains », plaide-t-elle, alors que l'Assemblée s'apprête à examiner, à partir de ce lundi, la loi Duplomb (lire ci-contre), avec laquelle les éleveurs espèrent voir relever les seuils à partir desquels une autorisation environnementale est nécessaire et simplifier la procédure de consultation publique.

L'objectif est « d'ouvrir les vannes aux élevages industriels », déplore Sandy Olivar Calvo, de Greenpeace, qui avance qu'une très petite minorité des élevages français est concernée par le régime d'autorisation et qu'elle doit le rester, vu les « risques pour l'environnement ». Mathis Talec s'astreint, lui, à des pratiques d'épandage et à un traitement rigoureux de ses effluents, dans une région touchée par la prolifération des algues vertes, que des experts attribuent, en partie, aux pratiques agricoles.